

## BAREME D'HONORAIRES TTC

(Taux de TVA 20 %)

### HONORAIRES DE VENTE

Honoraires inclus dans le prix affiché, à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. Les frais liés à l'acte authentique de vente (frais d'actes, droits d'enregistrements) sont à la charge de l'acquéreur.

#### BIEN A USAGE D'HABITATION – TERRAIN – GRANGE - GARAGE

< 20 000 €.....	2 000 €	De 100 001 € à 200 000 € .....	6 %
De 20 001 € à 40 000 € .....	3 800 €	De 200 001 € à 400 000 € .....	5 %
De 40 001 € à 80 000 € .....	4 800 €	> 400 000 € .....	4 %
De 80 001 à 100 000 € .....	5 500 €		

#### LOCAUX COMMERCIAUX – FONDS DE COMMERCE

De 0 à 80 000 € .....	5 000 €	> 80 000 € .....	7 %
-----------------------	---------	------------------	-----

Vente en inter-agence : les honoraires applicables seront ceux fixés par l'agence titulaire du mandat de vente initial.

AVIS DE VALEUR : 180 € (offert si le bien est mis en vente dans l'agence). L'avis de valeur ne peut être assimilé à une expertise immobilière, laquelle doit être établie par un expert immobilier.

### HONORAIRES DE LOCATION

#### Frais à la charge du bailleur

- Entremise..... 60 €
- Visite, dossier, rédaction bail..... 20 % du loyer mensuel hors charge
- Etat des lieux .....

#### Frais à la charge du locataire

- Visite, dossier, rédaction bail..... 20 % du loyer mensuel hors charge
- Etat des lieux<sup>2</sup>..... 20 % du loyer mensuel hors charge

1 - Dans la limite de 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

2 - Dans la limite de 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires applicables à compter du 01/02/2023